



Comment planifier le soutien à donner à un enfant ayant des besoins particuliers

Observez l'enfant

- Prenez des notes par écrit.
- Observez les tendances de l'enfant, ses habitudes et d'autres signes de besoins particuliers.

Consultez d'autres personnes

- Le personnel de GENA de votre programme.
- La conseillère ou le conseiller en besoins particuliers.
- D'autres professionnels dans la communauté.

Discutez de vos observations avec les parents de l'enfant

- Avant de discuter de vos observations, pensez à la façon dont vous allez partager avec eux l'information que vous avez recueillie.
- Fournissez un soutien linguistique aux parents pour qu'ils puissent mieux comprendre ce que vous leur dites.
- Un autre membre du personnel de GENA devrait être présent.
- Partagez vos observations.
- Ne donnez que les faits que vous avez observés.
- **NE TIREZ PAS** de conclusions avant d'avoir la certitude qu'il ne s'agit pas d'un problème de comportement passager.
- Demandez des explications possibles.
- Écoutez les parents attentivement.

Février 2014





- Gardez à l'esprit qu'il est possible que les parents n'acceptent pas ou ne comprennent pas que leur enfant a des besoins particuliers.
- Gardez à l'esprit qu'il est possible que les parents ne sachent pas comment au Canada, on agit avec les enfants ayant des besoins particuliers.

Obtenez du soutien et de l'aide

- Si les parents reconnaissent qu'il est nécessaire d'obtenir un soutien et de l'aide de professionnels, donnez-leur l'information dont ils ont besoin.
- Si les parents n'acceptent pas ou ne reconnaissent pas que leur enfant a un besoin particulier mais voient qu'il a besoin de soutien, continuez d'observer l'enfant et de lui offrir des activités qui lui conviennent, et gardez le contact avec les parents.

Donnez du soutien au personnel

- Pour aider le personnel, modifiez le milieu, adaptez le matériel, modifiez une activité et organisez un soutien par les pairs.
- Si vous avez besoin de ressources ou de formation, communiquez avec votre conseillère ou votre conseiller en besoins particuliers.

Février 2014

